

RCS : CAYENNE Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00435 Numéro SIREN : 529 259 152 Nom ou dénomination : A B G TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 4132

ABG TRANSPORT S.A.R.L.
Au capital de 10 000 €
1 LOT EMILIO PASCAL – 97 313 SAINT GEORGES
RCS de Cayenne N° 529 259 152

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

MARDI 19/12/2023 À 11 HEURES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Les associés de la S.A.R.L. ABG TRANSPORT se sont réunis conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloigue Alcantra, Dirigeant de la S.A.R.L. ABG TRANSPORT SARL.**

Sont présents :

Monsieur ALCANTARA NASCIMENTO Eloigue, Alcantra, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales numérotées de soixante-huit (68) à Cent (100),

Monsieur ALCANTARA Adalbert, Marc, propriétaire de trente-quatre (34) parts sociales numérotées de un (1) à Trente-quatre (34),

Monsieur WADY Benoit, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales numérotées de Trente-cinq (35) à Soixante-sept (67),

Soit au total Trois (3) associés présents, totalisant Cent (100) parts.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle **l'ordre du jour**

- 1. Approbation du rapport de gestion**
- 2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**
- 3. Affectation du résultat**
- 4. Pouvoir**

Sont disposés sur le bureau :

- **Les Statuts de la société, le Bilan, le Compte de résultat...**
- **Le rapport de gestion**
- **Les textes des projets de résolution**

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix les résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'assemblée approuve les observations résumées dans le présent rapport pour l'exercice 2019.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à le Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée valide les opérations traduites dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés :

CHIFFRE D'AFFAIRES	803 137 Euros
TOTAL ACTIF	1 287 369 Euros
RÉSULTAT FISCAL	137 528 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée constate l'existence de résultats disponibles se composant ainsi :

REPORT À NOUVEAU N	- 206 535 Euros
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	384 798 Euros
TOTAL DISPONIBLE	178 263 Euros

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos de la manière suivante :

DIVIDENDE	0 Euro
REPORT À NOUVEAU	178 263 Euros

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cayenne

Le 19/12/2023

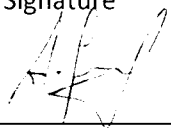
En Quatre (4) exemplaires

Recopier la mention :

« Procès-verbal certifié conforme »

Procès-verbal certifié conforme

Le Gérant,
Monsieur DE ALCANTARA NASCIMENTO
Eloigue, Alcantra

Signature 

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL ABG TRANSPORT SARL					
SIRET	5	2	9	2	5 9 1 5 2 0 0 0 1 3
Mél: direction@abgtransport.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
1 LOT EMILIO PASCAL					
97313 ST GEORGES					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Transport fluviaux de passagers		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %*	0	Bénéfice imposable à 28%	99 408	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
immobilière cotée					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné :		Date: 17/05/2020 Lieu: ST GEORGES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visueur conventionné		Qualité et nom du signataire: ALCANTARA NASCIMENTO	
		Signature: Gerant A.P. Cert.ifié conforme	

* Au niveau du cadre C, le montant du bénéfice taxé à 31 % ou à 33 1/3 % doit être porté dans la case « bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		ABG TRANSPORT SARL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1 LOT EMILIO PASCAL		97313 ST GEORGES	
SIRET		5 2 9 2 5 9 1 5 2 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
		Exercice N clos le 31 12 2019			
ACTIF		Brut 1		Amortissements – Provisions 2 Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *	014	016		
	Autres *				
	Immobilisations corporelles *	028	540 899 030	275 367	265 532
	Immobilisations financières * (1)	040	6 750 042		6 750
Total I (5)		044	547 649 048	275 367	272 282
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	436 843 070		436 843
	Clients et comptes rattachés *	072	969 074		969
	Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	577 275 086		577 275
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	1 015 087 098		1 015 087
Total général (I + II)		110	1 562 736 112	275 367	1 287 369
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131 132			
	Report à nouveau	134	(206 535)		
	Résultat de l'exercice	136	384 798		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	188 263		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27 528		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 172	1 071 578		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	1 099 106		
Total général (I + II + III)		180	1 287 369		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	53 980
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD